



Licence Lettres

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2017, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02027098

HAL Id: hceres-02027098

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027098>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Culture, sciences sociales et humanités

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Lettres* du département de Lettres (au sein de l'Unité de Formation et de Recherches et d'Insertion Professionnelle - UFR-ip Arts, Lettres et Langues) de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (UAPV) forme à la littérature française et étrangère, offre une spécialisation progressive des semestres 1 à 3, et permet aux étudiants à partir du semestre 4 (S4) de suivre un des trois parcours proposés : *Littérature française et comparée*, *Etudes théâtrales* et *Français langue étrangère* (FLE). Ces parcours préparent naturellement au master *Lettres et langues* offert à l'université d'Avignon et à l'ensemble des spécialités ou parcours de masters de lettres et *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) proposés à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) d'Avignon. Elle accueille en moyenne une cinquantaine d'étudiants en première année de licence (L1).

Analyse

Objectifs

La licence *Lettres* de l'UAPV annonce dans son document de cadrage plusieurs objectifs pédagogiques relevant essentiellement de l'acquisition de compétences disciplinaires, conformes aux attendus du référentiel de compétences de 2015. La spécialisation progressive est mise en avant et présentée comme un dispositif permettant la réorientation des étudiants du premier au troisième semestre (S1 au S3).

Ainsi, outre la nécessaire maîtrise de l'histoire littéraire et de la langue, une attention particulière est annoncée sur les supports de l'écriture (papier, internet), sur la recherche documentaire et sur les compétences en langue française et étrangère. Cette formation aux compétences disciplinaires est couplée à des enseignements transversaux permettant l'acquisition de compétences transversales et linguistiques (outils numériques, langues, formation documentaire, méthodologie des études universitaires, techniques d'expression). A partir du cinquième semestre (S5), les étudiants se spécialisent en optant pour un des trois parcours proposés : *Littérature française et comparée*, *Etudes théâtrales* et *Français langue étrangère* (FLE).

Les débouchés naturels, masters de Lettres à l'UAPV ou enseignement des Lettres ou de Professeur des Écoles à l'ESPE sont clairement présentés, et s'inscrivent en continuité avec la formation de licence de lettres ; si les débouchés professionnels sont rares à l'issue d'une simple licence, divers concours de la fonction publique sont accessibles avec ce diplôme.

La principale faiblesse de cette formation identifiée dans le dossier est sa soutenabilité ; s'il est indiqué que toutes les options ne peuvent être ouvertes, il aurait été instructif de préciser quelle est l'offre réelle proposée aux étudiants dans ce contexte.

Organisation

La formation est bien organisée et équilibrée, progressive, attentive à la transversalité du socle de connaissances et permettant une spécialisation cohérente. La licence propose au cours des six semestres de formation un tronc commun disciplinaire solide et progressif en littérature et langue française intégrant une approche à la fois diachronique et synchronique et une formation en grammaire, histoire de la langue française, stylistique et linguistique. Les trois premiers semestres mettent l'accent sur les compétences transversales (informatique, travail documentaire, découverte du monde professionnel, etc.) et constituent une première initiation aux divers domaines des études de lettres (genres littéraires, histoire de la langue, etc.). À partir du S4 les étudiants se spécialisent en *Littérature française et comparée* (216 heures en S5, 252 heures en S6) ou en *Etudes théâtrales* (178 heures en S5, 306 heures en S6) ou en *Français langue étrangère* (288 heures en S5, 330 heures en S6). Le dossier fait clairement état de sa difficulté à maintenir une offre d'options satisfaisante : la prochaine maquette s'emploie à la rendre plus pertinente et plus proche des besoins des étudiant et des réalités budgétaires.

Bien que cette licence soit une formation en lettres modernes, un renforcement en latin est offert aux étudiants provenant d'autres formations en réorientation (notamment aux étudiants de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et un enseignement de grec peut être suivi dans le cadre des options, ouvrant aux formations de lettres classiques des universités voisines. Un parcours aménagé s'adresse plus particulièrement aux étudiants du Conservatoire (parcours « Arts ») sur les trois premières années de licence dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire du Grand Avignon à rayonnement régional. Comme dans toutes les formations de l'UAPV, les enseignements d'ouverture permettent un élargissement des compétences à des disciplines très variées.

Positionnement dans l'environnement

Très ancrée dans le tissu culturel local (naturellement riche), la licence *Lettres* de l'UAPV entretient des rapports nourris avec le Conservatoire, la maison Jean Vilar, et la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, permettant aux étudiants de s'inscrire idéalement dans le spectacle vivant et la littérature en action ; des contacts ont été pris avec le Centre européen de la Poésie pour des partenariats plus nourris.

Le dossier présente avec précision les atouts qui distinguent la formation de celles des universités voisines, toutes deux plus importantes, d'Aix-Marseille et de Montpellier. L'insistance sur un socle commun de trois ou quatre semestres permet d'asseoir davantage les connaissances fondamentales ; l'accent mis sur les études théâtrales, dans une ville dont c'est un atout majeur, permet de marquer une originalité appréciable dans la formation. En continuité de la licence, l'adossment, en master, à des équipes d'accueil dynamiques, est clairement articulé.

Néanmoins, la licence souffre de l'attrait des licences de lettres proposées par les établissements proches, aux effectifs plus nourris et où la vie étudiante est plus dynamique. Cette concurrence a causé une baisse des effectifs qui semble entraîner un cercle vicieux : la préparation à l'agrégation externe de Lettres a été fermée, entraînant la fuite des étudiants de bon niveau vers les autres sites universitaires de la région dès la deuxième année de licence (L2). Pour enrayer ce phénomène, l'équipe envisage la reprise de la préparation à l'agrégation par le biais d'une mutualisation avec l'agrégation interne, ce qui peut être effectivement une disposition favorable.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 12 titulaires (1 Professeur certifié -PRCE, 7 Maîtres de conférences - MCF, 1 MCF Habilité à diriger les recherches - HDR et 3 Professeurs d'université - PU). Les enseignants chercheurs sont logiquement pour la plupart rattachés aux sections 08, 09 et 10 du Centre national de université - CNU (respectivement Langues anciennes, littérature française, littérature comparée, Sciences du langage et Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art). Trois professionnels (spécialisés dans le théâtre et la pratique dramatique) assurent 180 heures d'enseignement sur l'ensemble de la formation, ce qui est peu mais suffisant pour une licence tournant autour de 1400 heures. Au cours de la période évaluée, huit chargés de cours aux statuts variés (doctorant, certifié ou agrégé titulaire dans le second degré, retraité) sont intervenus dans la formation. Ils ont pris en charge des enseignements fondamentaux (méthode et techniques d'expression). Au regard des effectifs de la formation, l'équipe semble donc équilibrée, couvrant de façon harmonieuse tous les champs disciplinaires et traditionnels, avec un nombre et un profil pour les chargés de cours qui semblent adaptés aux besoins d'ouverture.

Le dossier fait état de plusieurs postes perdus ces dernières années et de l'inquiétude des enseignants présents, surchargés et sans visibilité sur le devenir de leur formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Malgré la fragilité des effectifs, la formation arrive à se maintenir.

Les effectifs sont restreints mais en remontée par rapport aux années précédentes, une soixantaine en L1, une trentaine en L2, une vingtaine en L3. Le dossier constate le fort taux d'échec, dû en partie à des orientations non maîtrisées et à un faible investissement de nombreux étudiants inscrits en L1 à l'issue d'un bac professionnel et à l'échec d'une inscription en BTS : ce type de situation, fréquent en sciences humaines et sociales (SHS), amène à des taux d'échec importants en L1, dus entre autres à des abandons en cours d'année. À noter que les chiffres prennent en compte les étudiants Erasmus, souvent non comptabilisés.

La grande faiblesse de la formation réside dans la taille des cohortes en fin de cursus (19 étudiants ont obtenu la licence en 2014-2015, 17 en 2013-2014, 28 en 2012-2013 et 29 en 2011-2012). Sont conformes aux attentes les taux de réussite, entre 75 et 80 % selon les années, et la poursuite d'études en master (9 étudiants en 2014-2015, 5 en 2013-2014, 12 en 2012-2013 et 11 en 2011-2012), selon les tableaux communiqués, mais sans précision sur l'orientation ultérieure sur l'ESPE, l'UAPV ou d'autres universités. Les indicateurs et outils inclus dans le dossier ne sont pas suffisants pour réellement évaluer l'évolution des cohortes et des effectifs : le manque de statistiques lisibles sur les poursuites d'études et l'insertion professionnelle était déjà souligné comme une faiblesse dans l'évaluation de 2012. Si l'on finit par comprendre que 25 % en moyenne des étudiants s'inscrivent en master (on ne sait pas si ce chiffre comprend ceux inscrits dans le master de lettres d'Avignon, et/ou dans le master MEEF, ou de tout autre formation), ces statistiques peuvent être difficilement éclairantes. Néanmoins, *a minima*, un suivi qualitatif aurait tout à fait pu permettre de situer les tendances. Le dossier parle de résultats satisfaisants, sans pour autant donner des statistiques complètes.

Par ailleurs, l'organisation de la licence ne semble pas prendre en compte au mieux l'orientation des diplômés : la majorité d'entre eux se dirige en effet vers le master des métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) Premier degré (PD) et le master MEEF Second degré (SD), orientations qui ne se reflètent pas dans les parcours. Dans cette perspective, la validation des compétences obligatoires pour le master MEEF a bien été incluse en ce qui concerne les outils numériques. La formation au Certificat informatique et internet (C2i) est obligatoire et la certification est proposée en unité initiale (UE0). En revanche, l'objectif visant à « consolider la langue anglaise pour aboutir à l'autonomie linguistique » paraît peu précis pour des cohortes d'étudiants se destinant majoritairement à l'enseignement, compte tenu, une nouvelle fois, des exigences du master MEEF PD et SD.

Place de la recherche

Le travail des enseignants-chercheurs est solide et respectable au regard de la faible taille de l'équipe d'accueil (EA 4277 Identité Culturelle Textes et Théâtralité) ; les étudiants de licence sont sollicités et investis dans les manifestations, journées d'études, séminaires avec professeurs invités, conférences exceptionnelles organisées par l'équipe d'accueil dans le cadre de ses activités de recherche.

Les enseignants inscrivent leurs recherches dans le cadre de l'équipe d'accueil Identité Culturelle Texte et Théâtralité, ou dans le Centre interuniversitaire d'archéologie médiévale. Ils organisent, en s'associant aux équipes aixoises des rencontres et des manifestations, appréciées par les étudiants. Le dossier constate la difficulté à solliciter des conférenciers extérieurs de façon régulière, et s'attache à remédier à cette faiblesse.

Place de la professionnalisation

C'est une faiblesse de la formation, qui ne semble pas mettre en valeur dans le cursus le projet professionnel, du moins pas au-delà de ce que proposent les formations transversales de l'Université, et reste assez vague sur ses projets propres. Les améliorations visant à concevoir et à mettre en place un véritable dispositif de préprofessionnalisation depuis l'évaluation de 2012 ne sont pas visibles dans le dossier. Il paraît souhaitable de renforcer le suivi individualisé et la définition du projet professionnel des étudiants, notamment via l'ajout d'un module visant à les aider à articuler leur formation et leur projet personnel.

Place des projets et des stages

La politique de stages est sensiblement en retrait (un stage, et très bref), et le département ne s'en est pas saisi ; la gestion en incombe il est vrai à la Maison de l'Orientation et de l'Information (MOI). La place du stage doit sans doute être renforcée (ce qui est semble-t-il prévu dans la prochaine maquette).

Un stage d'immersion professionnelle de 18 heures est obligatoire en L2 ou L3, et prévu dans la maquette (trois crédits européens). Sa valorisation semble disproportionnée par rapport à la trop faible ampleur du stage, et il est indispensable de renforcer ce dispositif – et peut-être d'en diminuer l'impact en crédits européens. Sa gestion est prise en charge par la MOI et le suivi est effectué par les enseignants chercheurs intervenant dans la formation. La portée du stage pour la définition du projet professionnel de l'étudiant n'est pas détaillée, notamment l'articulation entre le stage et le reste de la formation. Il est possible également pour l'étudiant de mettre en place un stage volontaire, en s'adressant directement à la MOI. L'articulation de ces stages éventuels avec le projet professionnel n'est pas précisée. Le dossier mentionne que la mise en œuvre des stages reste difficile faute d'un bureau des stages opérationnel sur l'ensemble de l'Université.

Place de l'international
Le dossier ne présente aucun indicateur et aucune donnée statistique concernant la mobilité entrante dans la formation, donc il est impossible d'évaluer ce point. À l'exception des cours de langue, tous les cours sont dispensés en français, y compris les cours de langues anciennes, ce qui est normal pour la discipline. Il n'est pas non plus mentionné d'offre de cours de FLE à destination des étudiants internationaux. On constate, d'après le dossier, l'attractivité habituelle de la formation en lettres pour les étudiants internationaux, et la même difficulté à envoyer les étudiants de lettres à l'étranger – mais des chiffres précis auraient été nécessaires. Le développement de l'attractivité de la formation ne semble donc pas être une priorité. La mobilité sortante est très faible (en moyenne un étudiant du département est en mobilité sortante tous les deux ans).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
L'information sur le cursus, ses parcours et ses débouchés est dispensée par les moyens habituels, et grâce à l'écoute et la disponibilité des enseignants. On pourra regretter qu'au niveau de la mention les dispositifs de passerelle et de réorientation restent minimaux et mal documentés. Les lycéens sont informés par le triple biais de la journée portes ouvertes organisée par l'UAPV, les salons de l'étudiant, ici « journées du futur bachelier », et par des interventions dans les établissements secondaires de la région par les enseignants du département. Les néo-bacheliers entrant dans la licence <i>Lettres</i> bénéficient de l'ensemble du dispositif de recrutement en L1 proposé aux étudiants de l'établissement : présentation de la formation aux lycéens et orientation active, ainsi que des modules de remédiation (« techniques d'expression » par exemple) et des dispositifs d'orientation et de réorientation proposés par le service MOI. Un entretien préalable est proposé aux bacheliers professionnels notamment pour les informer précisément des prérequis et des exigences lors de la formation de la licence <i>Lettres</i>. En termes d'aide à la réussite, les cours transversaux de mise à niveau (techniques d'expression, méthodologie du travail universitaire) constituent un solide atout. Le dossier suggère la possibilité de réorientation et de passerelles au cours du parcours de formation au sein des autres licences, notamment du domaine Arts, lettres, langues (ALL), mais ces modalités ne sont pas explicitées, ce qui constitue un manque sensible. De plus, le dossier n'inclut pas de données statistiques sur le sujet. Ainsi, la démarche de spécialisation progressive ne semble pas réellement efficace au sein du domaine, puisque finalement elle ne permet pas l'orientation progressive des étudiants.
Modalités d'enseignement et place du numérique
Les enseignements sont dispensés sous la forme classique (cours magistraux et travaux dirigés). Si les dispositions réglementaires pour venir en aide aux étudiants en situation particulière sont respectées, peu d'indications chiffrées sont données sur le reste des éléments, sur les étudiants salariés, les étudiants en double cursus, les étudiants handicapés nécessitant un aménagement d'études ou de modalités d'examen. Il n'y a pas d'enseignement à distance, et l'assiduité aux cours est obligatoire, ce qui permet un contrôle continu intégral. Le jury examine au cas par cas les situations particulières. Au niveau de l'université, des dispositions sont prises pour les étudiants en situation particulière, sportifs de haut niveau, étudiants salariés, étudiants en situation de handicap suivis par la cellule handicap. Pour les premiers, l'accès au contrôle continu, sans assiduité aux cours – mais avec possibilité de passer deux épreuves au moins – leur est ouvert au même titre que le contrôle terminal. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est mise en place, en coordination étroite avec l'équipe pédagogique. Les étudiants du Conservatoire d'Avignon se voient offrir un parcours qui, avec un allègement minime, leur permet d'accéder à une licence de lettres en même temps que leurs études musicales, licence qui débouche naturellement sur un master <i>Théâtre et patrimoine</i>, par le biais du parcours <i>Études théâtrales</i>. Les données chiffrées concernant ces étudiants sont absentes. La place du numérique est encore minimale, et en dehors d'un espace numérique de travail (ENT), il n'est pas fait mention de dispositif particulier : aucun enseignant ne met en ligne « un cours complet rédigé », ce qui laisse penser que la culture numérique reste à acquérir.
Evaluation des étudiants
Les étudiants de la licence <i>Lettres</i> sont évalués par un contrôle continu intégral dans le but d'améliorer leur réussite, qui ne peut donner cependant lieu à moins de deux examens. Une session est prévue pour les absences justifiées. La composition des jurys est affichée, et les étudiants sont informés du détail de leurs notes dans une séance de consultation des copies. En l'absence de suivi, qualitatif et/ou quantitatif de l'évaluation des étudiants, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité de ce dispositif. Un système de compensation entre semestres et unités d'enseignement (UE) existe mais pas entre années de formation. L'organisation des jurys d'année semble conforme à ce qui est attendu pour une licence.

Suivi de l'acquisition de compétences
Le dossier présente très attentivement les compétences que l'étudiant doit acquérir pendant son parcours universitaire ; ces compétences n'ont pas forcément pour objet de donner lieu à une évaluation spécifique ; mais elles se retrouvent implicitement dans les épreuves de la discipline. Cependant, les modalités de suivi de leur acquisition (notamment sous forme de grille) ne sont pas du tout précisées. Le dossier perçoit comme une faiblesse que ces compétences ne soient pas évaluées sous forme de grille par unité d'enseignement. Le manque d'évaluation des compétences transversales était pourtant identifié comme une faiblesse de la formation déjà en 2012. L'acquisition des compétences n'a pas donné lieu à la mise en place d'un portefeuille de compétences ou de supplément dans l'annexe descriptive au diplôme, ce qui ici encore faisait pourtant partie des recommandations de l'évaluation de l'AERES en 2012
Suivi des diplômés
Les informations relatives au suivi des étudiants ne sont pas chiffrées, et le dossier ne peut donner qu'une vision d'ensemble, conforme à la norme : majorité des étudiants s'orientant vers des concours d'enseignement dans le cadre d'un master MEEF (paradoxalement, plus souvent le primaire), minorité s'engageant dans un parcours de master recherche : <i>Littérature française et comparée, Théâtre et patrimoine, Didactique du français langue étrangère</i> en général dans le prolongement des parcours offerts en licence. Le travail de suivi n'est pas suffisant pour avoir une analyse fine, même si les petits effectifs permettent aux enseignants de connaître le devenir de leurs étudiants. L'université ne s'est pas dotée d'outil de suivi des diplômés (pourtant peu nombreux dans le champ ALL...).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Le conseil de perfectionnement a été mis en place assez récemment, mais semble fonctionner ; les remarques des professionnels et des étudiants devront déboucher sur une évolution. Les étudiantes présentes au conseil ont été choisies et non élues, ceci pouvant produire à l'évidence un biais concernant la qualité et la sincérité du retour réflexif des étudiants. L'absence de véritable procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants, déjà soulignée en 2012, pose toujours problème. Les procédures d'autoévaluation, c'est-à-dire ici l'évaluation des enseignements par les étudiants, si elles existent bien, restent floues dans leur mise en œuvre, et semblent liées au résultat des étudiants lors des examens. Les modalités d'enseignement ne sont pas encore réfléchies. Le regard réflexif du département sur son existence et son devenir – autoévaluation dans la perspective du HCERES – est à la fois sincère et incomplet : les difficultés de fonctionnement sont bien perçues, les outils statistiques manquent manifestement ; mais au-delà de ces difficultés, la marge de manœuvre du département est restreinte. Aucune enquête de suivi qualitatif de la formation n'a été mise en place (par le biais par exemple d'un questionnaire anonyme d'évaluation de la formation par les étudiants six mois et un an après l'obtention du diplôme). Ceci permettrait d'évaluer leur perception des apports de la formation et la réalité de l'acquisition des compétences.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les trois parcours offerts en L3, proposant une diversité et une complémentarité dans la formation.
- La cohérence et richesse de l'équipe pédagogique, qui couvre tous les genres et tous les siècles, et s'efforce de maintenir une activité de recherche dynamique.
- Une formation bien ancrée dans l'écosystème culturel local.

Points faibles :

- Un manque criant de suivi statistique des diplômés ; cette ignorance pénalise lourdement les possibilités d'amélioration et de réorientation de la formation.
- La formulation et la mise en place du projet professionnel spécifique n'apparaissant pas clairement, et un manque de stages d'une ampleur suffisante, notamment dans le projet de L3, au moment des choix de professionnalisation.
- La spécialisation progressive ne semblant pas aboutie, notamment dans son interaction avec les autres licences du domaine ALL.
- Un manque de données et une fragilité à l'international.

Avis global et recommandations :

Formation à faibles effectifs à l'égard de celles des universités voisines, la licence de Lettres d'Avignon propose une diversité de parcours originale et déclinée de façon efficace, visant à la fois à préserver une spécificité et à garantir une formation complète et généraliste de proximité.

Elle s'inscrit de façon évidente dans le champ de formation de l'UAPV, en complément et en articulation avec les formations de langues dont elle partage le domaine. Si les liens existent, il y a peut-être à les renforcer et à penser davantage en termes de synergie, sans pour autant sacrifier les spécificités disciplinaires. C'est sur ce plan que pourront s'articuler les choix de spécialisation progressive nécessaires à présent, et pas encore mis en place au niveau du domaine – d'autant que le master lui-même s'efforce d'articuler et de mutualiser les forces d'Arts, lettres, langues.

Elle est de surcroît très bien articulée avec les partenaires culturels d'une ville qui n'en manque pas, entre le Conservatoire, la Maison Jean Vilar et la Chartreuse de Villeneuve. Il faudra veiller à renforcer la préprofessionnalisation, les stages et les relations internationales, et à mieux s'articuler avec les formations prévues en poursuite d'études.

Le dossier est cependant décevant et manque d'informations nécessaires. Il est urgent de mettre en place ou développer rapidement les outils de suivi (cohorte, réussite, réorientation, mobilité, etc.) et un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants pertinent selon les critères et les exigences actuellement en vigueur dans l'enseignement supérieur.

Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>>

**Présidence
Direction Générale des Services**

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur – HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 27 avril 2017

V/Réf. : DEF-LI180014054 Licence « Lettres »

N/Réf. : PhP/JD – 2017-125

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence « Lettres », établi
par l'HCERES.**

Les responsables de la licence « Lettres » n'ont aucune observation à formuler au sujet dudit
rapport.

Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence
Direction Générale des Services
Campus Hannah-Arendt
Site Centre-Ville
74 rue Louis Pasteur – Case 1
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>